



Grenoble le 10 octobre 2013

La Directrice académique des services  
départementaux  
de l'Education nationale de l'Isère  
à  
Mesdames les directrices  
Messieurs les directeurs  
des écoles publiques  
du département de l'Isère

s/c de Mesdames les Inspectrices de l'Education  
nationale  
et de Messieurs les Inspecteurs de l'Education  
nationale

Division  
des Elèves  
(D.E.L.)  
DEL 2  
cellule sorties scolaires

réf n° DEL2/JC/IT/ Sorties  
scolaires/13-14/05

affaire suivie par  
Isabelle TADEEV  
téléphone  
04 76 74 79 73  
TLJ sauf vendredi  
télécopie  
04 76 74 78 20

courrier électronique :  
ce.38l-del-sorties-scol  
@ac-grenoble.fr

adresse postale  
Cité administrative  
rue Joseph Chanrion 38032  
Grenoble Cedex 1

ouverture au public :  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h  
et de 13h30 à 17h

**Objet : constitution des demandes de sorties scolaires avec nuitées.**

ref : BO spécial Numéro 7 du 23 septembre 1999 (sorties scolaires)  
circulaire n°2005-001 du 5-01-2005 (spécificité des classes de découvertes)  
arrêté du 18 mai 2009 relatif aux transports en commun de personnes  
circulaire 2013-106 du 16-07-2013 (information des parents et sortie du territoire national)

L'objectif poursuivi par les sorties scolaires est de donner du sens aux apprentissages en favorisant le contact direct avec l'environnement naturel ou culturel.

Les activités pratiquées à l'occasion d'une sortie scolaire viennent obligatoirement en appui des programmes. Elles s'intègrent au projet d'école et au projet pédagogique de la classe et doivent permettre une réelle exploitation pédagogique au retour du séjour. La qualité du projet pédagogique est donc fondamentale.

**Le département de l'Isère enregistre chaque année un nombre important de sorties scolaires et d'élèves accueillis. Afin de faciliter leur gestion et la transmission des informations, une application – SortieSco - a été développée au niveau académique. Sa mise en place a été l'occasion d'une réflexion entre les 5 départements de l'académie en vue d'harmoniser les pratiques.**

L'application permet de dématérialiser l'envoi des dossiers de sorties scolaires avec nuitées (voir documents sur le site de la DSDEN - rubrique Ecoles Etablissements, 1<sup>er</sup> degré – sorties scolaires).

**J' ai décidé que SortieSco sera utilisée à compter de la rentrée des vacances de Toussaint 2013 pour la transmission de tous les dossiers de sorties avec nuitées des classes de l'Isère (sorties en Isère, hors Isère et à l'étranger). En conséquence, il n'y aura plus de transmission de dossier sous format papier pour les dossiers de sorties de décembre 2013 (sorties en Isère) et de janvier 2014 (sorties hors Isère et étranger) et postérieurement. Les enseignants souhaitant utiliser l'application dès à présent peuvent le faire.**

Les dossiers qui auraient été déjà transmis à l'IEJ sous format papier n'ont pas à être une nouvelle fois saisis dans l'application.

**J'attire votre attention sur le fait qu'une saisie informatique n'allège en rien la responsabilité de chacune des parties prenantes, et que les vérifications et attestations effectuées par l'enseignant et le directeur d'école engagent leur responsabilité.**

Par ailleurs, aucune sortie scolaire avec nuitée(s) n'est autorisée avant le 15 septembre de chaque année. Cette année, j'ai également décidé qu'aucun séjour ne débutera au-delà du 23 juin 2014 afin qu'une réelle exploitation pédagogique puisse avoir lieu lors du retour en classe.

Attentive à ce que les sorties scolaires contribuent à l'acquisition des compétences du Socle commun, je souhaite que ces mesures (application informatique, clarification de certains points...) participent également et pleinement à la réussite de vos projets, et à la réussite scolaire de vos élèves.

Pour le Recteur et par délégation,

Monique LESKO

